

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGNIZAN COMPAGNIES » en abrégé « AC »

Siège Bingerville, Bingerville, Bingerville Feh-Kessé
Cité promogim, Lot 195, Ilot 60

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/06/2023 , et enregistrés au CEPICI le 09/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGNIZAN COMPAGNIES » en abrégé « AC »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Gestion immobilière et construction
- Toutes activités liées au sport
- Transport de toute marchandise
- Import-export
- Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Bingerville, Bingerville, Bingerville Feh-
Kessé Cité promogim, Lot 195, Ilot 60

Dirigeant(s) M BEUGRE AHIBA HERMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06709 du 29/06/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44413/GTCA/RC/2023 du 29/06/2023

